



1106079802

DATE DEPOT :	2011-06-27
NUMERO DE DEPOT :	2011R061184
N° GESTION :	1996B02340
N° SIREN :	379455231
DENOMINATION :	HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
ADRESSE :	61/69 rue de Bercy 75012 Paris
DATE D'ACTE :	2011/03/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

379 455 231 RCS PARIS

Le Président aborde l'ordre du jour suite à la décision de l'assemblée générale de ce jour d'augmenter le capital de 70 500 000 € par augmentation de la valeur nominale de l'action de 65 € à 440 € libérer en totalité, lors de la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Le Président indique que la société ELIANCE souhaite libérer sa souscription avec une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient sur la Société.

Il précise qu'il ressort de la comptabilité de la Société que cette créance s'élève à 70 497 750 € et qu'elle est liquide et exigible.

En conséquence, le Président demande au conseil de procéder à un arrêté de compte prévu par l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- constate qu'au 31 mars 2011, date de la souscription par ELIANCE de 70 497 750 € d'augmentation de capital, cette dernière était titulaire d'une créance d'un montant en principal et intérêt de 98 859 950 €, représentative d'un prêt consentie par elle à la Société ;
- constate également que cette créance est liquide et exigible par conclusion d'un avenant n° 3 au contrat de prêt prévoyant le remboursement anticipé d'une partie du prêt.

En conséquence, le conseil arrête à 70 497 750 € le montant en principal de la créance que la société ELIANCE possède sur la Société à la date de la souscription, et susceptible d'être utilisée pour la libération des versements exigibles au titre de l'augmentation de capital.

Le conseil charge son Président de faire certifier exact par le commissaire aux comptes ledit arrêté.

En conséquence, le Président communique au commissaire aux comptes, présent, l'ensemble des documents nécessaires à la certification par ce dernier dudit arrêté.

Ensuite, le Président suspend la séance afin de se concerter avec le Commissaire aux comptes.

CONSTATATION DE LA REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président, à l'issue de cette suspension et après concertation avec le Commissaire aux comptes, expose au conseil qu'ELIANCE s'est libérée ce jour de la somme exigible par compensation avec sa créance liquide, certaine et exigible sur la Société à concurrence de 70 497 750 €.

Cette libération par compensation est constatée par un certificat délivré ce jour par le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes.

Que les souscriptions en espèce ont été constatées par le certificat établi par le dépositaire des fonds.

Que toutes les souscriptions ayant été effectuées ce jour, le délai de souscription se trouve clos par anticipation ce jour.

Le conseil, après examen des pièces présentées, constate que l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale est devenue définitive à la date de ce jour ;

MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil, comme conséquence de la réalisation définitive de l'augmentation de capital ci dessus décrite, apporte aux statuts de la société les modifications suivantes :

Article 6 - FORMATION DU CAPITAL

Il est rajouté à cet article l'alinéa suivant :

" Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2011, le capital social a été porté à la somme de 82 720 000 € par augmentation de capital d'un montant de 70 500 000 € par élévation du nominal des actions de 65 € à 440 €".

" Article 7 - CAPITAL SOCIAL

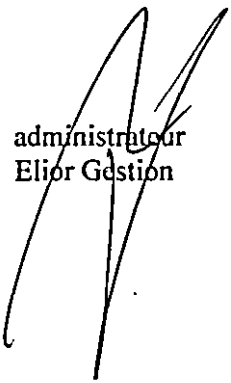
Le capital social est fixé à la somme de 82 720 000 €. Il est divisé en 188 000 actions d'une seule catégorie de 440 € chacune de valeur nominale, intégralement libérées ".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Président
Bertrand Lozé



administrateur
Elior Gestion

Enregistré à : SERVICE DE L'ENREGISTREMENT- 12 EME BEL-AIR

Le 27/05/2011 Bordereau n°2011/264 Case n°23

Ext 1889

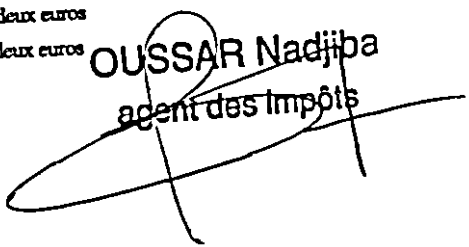
Enregistrement : 500 €

Pénalités : 52 €

Total liquidé : cinq cent cinquante-deux euros

Montant reçu : cinq cent cinquante-deux euros

L'Agent



OUSSAR Nadjiba
agent des Impôts